



ÉTUDES THÉMATIQUES

LES HABITUDES DE PAIEMENT EN MARTINIQUE

Léger avantage pour les espèces au quotidien

Les taux importants de bancarisation et d'équipement en carte bancaire, la généralisation du paiement sans contact, le développement des applications mobiles, sont autant d'éléments qui impactent les habitudes de paiement des Martiniquais. Pour autant, avec 48 % du nombre de transactions du quotidien réglées en espèces en 2024, l'utilisation de l'argent liquide reste prédominante en Martinique. La carte bancaire est, quant à elle, utilisée dans 44 % des transactions. Ce recours important aux espèces par les Martiniquais est une caractéristique qui se retrouve sur d'autres territoires ultramarins comme la Guyane ou La Réunion, mais pas en Guadeloupe ou dans l'Hexagone, où les paiements par carte excèdent ceux en espèces. Encore peu répandus, les règlements sur application mobile sont un peu plus utilisés en Martinique que dans l'Hexagone et les autres territoires ultramarins, à l'exception de la Guyane. Ils pourraient se développer sensiblement dans la mesure où près d'un tiers des Martiniquais envisagent d'y avoir recours dans les mois et années à venir.

De manière générale, les espèces sont privilégiées pour les transactions de faible montant, et dans les petits magasins, auprès des vendeurs ambulants, ou dans les lieux de culture, de sport, et de divertissement, tandis que la carte bancaire est plus utilisée pour les paiements de montant élevé, et dans les commerces distribuant des biens durables. L'utilisation des moyens de paiement dépend également de facteurs socio-économiques. Ainsi, le recours aux espèces augmente avec l'âge. Il varie aussi selon le niveau de diplôme et de revenu.

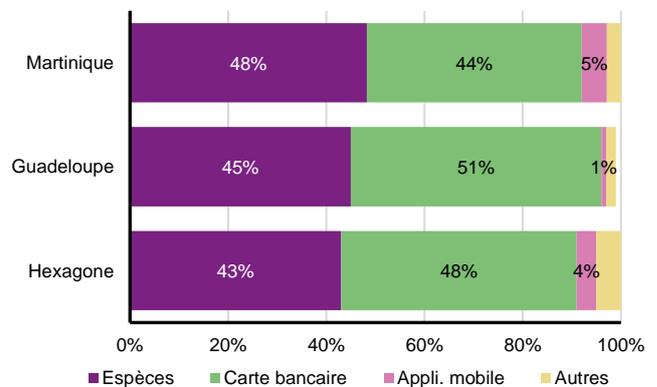
Les espèces sont le moyen de paiement le plus utilisé pour régler les achats au quotidien

Près de la moitié des paiements du quotidien sont réglés en espèces

Selon l'enquête SPACE-AG¹, en Martinique, près de la moitié des paiements est effectuée en espèces (billets et pièces, *graphique 1*). Cette proportion est légèrement supérieure à celle de la carte bancaire, qui est utilisée dans 44 % des transactions selon l'enquête.

L'utilisation des autres moyens de paiement est très marginale. À noter, toutefois, le développement des paiements réalisés avec les applications sur mobile² qui représentent 5 % du nombre des transactions. Les particuliers ont recours aux virements et aux prélèvements dans moins de 1 % des cas. Le paiement par chèque n'est utilisé que dans 0,2 % des règlements. Le reliquat est constitué des tickets-restaurant, cartes-cadeaux et autres bons d'achat.

1- Répartition des moyens de paiement en nombre de transactions



Sources : enquête SPACE-AG, IEDOM ; enquête SPACE, Banque de France

¹ Méthodologie de l'enquête disponible en dernière page. Les données pour la France hexagonale sont issues de l'enquête SPACE menée par la BCE en 2024 ; elles diffèrent de celles des notes sur les moyens de paiement publiées à La Réunion, en

Guyane et en Guadeloupe qui ont été réalisées avec les données 2022.

² Application mobile de sa banque, ou autre application de type *Apple Pay*, *Google Pay*, ou *Samsung Pay*.

Cependant, l'évolution des habitudes de paiement est assez rapide, puisque la même enquête en 2016, disponible pour la France hexagonale, montrait que les paiements en espèces et par carte bancaire représentaient respectivement 68 % et 27 % des transactions (soit respectivement 25 points de plus et 21 points de moins que dans l'enquête 2024). Les habitudes de paiement des Martiniquais se rapprochent donc de celles des habitants de la Guadeloupe et de l'Hexagone. Pour autant, en Martinique, la carte bancaire n'est pas encore majoritaire dans les paiements du quotidien contrairement à ces deux territoires (respectivement 51 % en Guadeloupe et 48 % en France hexagonale, soit 7 et 4 points de plus qu'en Martinique).

Encadré 1 : L'utilisation des espèces dans la zone euro

Le recours à l'argent liquide pour les paiements du quotidien est sensiblement plus important dans la zone euro qu'en France hexagonale ou qu'en Martinique. L'enquête SPACE 2024 révèle en effet que les espèces ont été utilisées comme moyen de paiement dans 52 % des transactions dans la zone euro, contre 39 % avec la carte bancaire et 9 % avec d'autres moyens de paiement.

Parmi les 21 États membres de la zone euro, la France ressort au 16^e rang en termes de part des transactions en espèces par rapport au total des transactions du quotidien réalisées (ordre décroissant dans l'utilisation des espèces). La part des paiements en espèces y est estimée à 43 %, contre plus de 60 % à Malte, en Slovaquie ou en Autriche, et moins de 30 % en Finlande ou aux Pays-Bas.

Pour autant, au sein de la zone euro, les transactions ne constituent pas le 1^{er} motif de détention de billets. Selon la BCE*, en 2022, sur 100 € en circulation, 20 à 22 € serviraient à des transactions courantes, 28 à 50 € seraient thésaurisés, et 30 à 50 € seraient détenus en dehors de la zone euro. Ce phénomène contribue à l'affirmation du rôle international de l'euro et confirme son succès en tant que devise de rang mondial (2^e monnaie en circulation, après le dollar et avant le yen, que ce soit en volume ou en valeur).

(* Cf. Bulletin de la Banque de France « L'euro : dans nos poches depuis 20 ans » (24/2 – septembre octobre 2022)).

Les espèces possèdent de nombreux avantages

Les Martiniquais apprécient les espèces car ils les estiment notamment très accessibles : quatre Martiniquais sur cinq jugent l'accès aux distributeurs automatiques de billets facile (29 % très facile, 51 % plutôt facile). Les résultats de l'enquête ne montrent pas de différences marquées en fonction de la zone de résidence et confirment le maintien d'un bon maillage sur

le territoire, en dépit de la réduction du nombre de guichets observée ces dernières années.

À fin 2023, le territoire comptait 290 DAB-GAB³, soit 1 automate pour 1 219 habitants en Martinique (1 automate pour 1 458 habitants en France entière). Seules cinq communes de Martinique, parmi les plus petites, ne possèdent aucun automate.

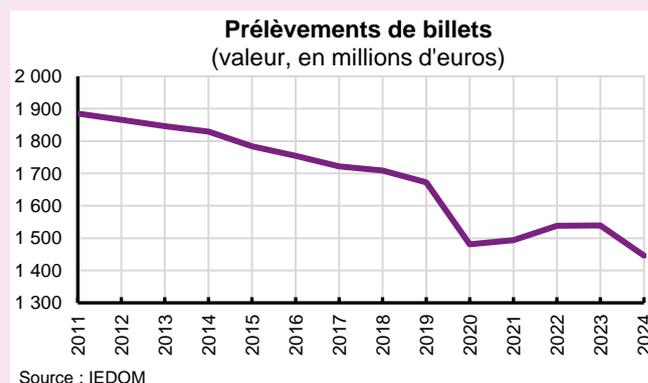
Parmi les avantages des paiements en espèces, les personnes sondées mettent en avant une gestion plus facile de leurs dépenses (33 %), ainsi que la garantie du caractère anonyme de la transaction (protection de la vie privée pour 30 %). Selon eux, l'argent liquide est par ailleurs plus facilement accepté⁴ (25 %).

Ce niveau de satisfaction peut être également mis en relation avec le taux d'équipement en carte bancaire de la population martiniquaise qui se situe à un niveau élevé, et facilite la réalisation des retraits aux DAB. En effet, les banques locales recensent près de 700 000 cartes bancaires en Martinique (+21 % en 10 ans, alors que le nombre d'habitants a reculé de 8 % sur cette même période). Un Martiniquais possède en moyenne 2 cartes bancaires (1,5 au niveau national).

Encadré 2 : Les prélèvements de billets aux guichets de l'IEDOM, en baisse tendancielle

Bien que les Martiniquais règlent davantage leurs transactions du quotidien en espèces, les prélèvements aux guichets de l'IEDOM, qui correspondent aux billets mis en circulation par les banques (notamment via l'alimentation des distributeurs automatiques de billets), observent une tendance baissière depuis 2011.

Ce phénomène pourrait traduire une dynamique de repli du recours à l'argent liquide sur la période. Entre 2011 et 2019, les prélèvements ont diminué de 11 % ; par ailleurs, après le rebond post Covid, ils n'ont pas retrouvé les niveaux d'avant crise. En 2024, les prélèvements de billets s'établissent à 1 446 M€, soit -21 % en 10 ans et -14 % en 5 ans.



³ DAB : distributeur automatique de billets, GAB : guichet automatique de banque. La principale différence réside dans les services offerts : un DAB se limite généralement au retrait d'argent liquide, tandis qu'un GAB est une solution plus complète qui permet non seulement de retirer de l'argent, mais aussi d'effectuer diverses opérations bancaires (consultation du solde et de l'historique du

compte, commande de chèquiers, dépôt de chèques ou d'espèces, réalisation d'un virement, etc.).

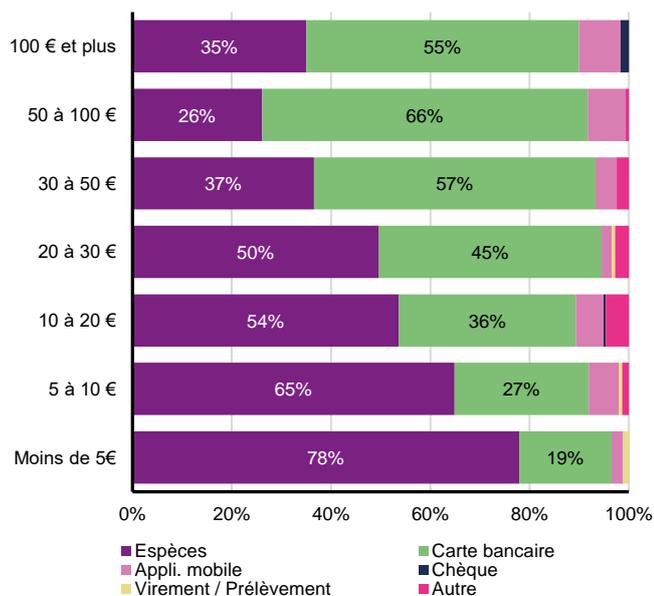
⁴ A priori dans le cas des règlements de montants peu élevés.

Le choix du moyen de paiement dépend du montant de la transaction, du type de commerce...

Le recours aux espèces est très marqué pour les paiements de montant faible, tandis que la carte est privilégiée pour les paiements supérieurs à 30 €

Le choix du moyen de paiement apparaît comme très corrélé au montant de la transaction (*graphique 2*).

2- Répartition des moyens de paiement (en nombre de transactions) selon le montant des transactions



Sources : enquête SPACE-AG, IEDOM

Plus le montant est faible, plus le recours à l'argent liquide est fréquent (78 % pour les règlements de moins de 5 € et 65 % pour ceux entre 5 et 10 €). La propension à utiliser des espèces est moindre pour les achats excédant 30 euros, seuil à partir duquel la carte bancaire est majoritairement utilisée.

À l'inverse, la carte bancaire est privilégiée pour les transactions de montant élevé. Elle est majoritairement utilisée pour des sommes supérieures à 30€.

Pour les transactions dont le montant est important, les paiements en espèces sont régulés et plafonnés. Ainsi un paiement en espèce à un commerçant ne peut dépasser 1 000 euros pour un résident (le plafond est relevé à 15 000 euros pour un non résident)⁵.

Le choix des autres moyens de paiement (virement/prélèvement, ticket-restaurant et autres cartes-cadeaux) ne semble pas significativement lié au montant de la transaction (hormis le chèque, plutôt utilisé pour les paiements de montants élevés).

⁵ Code monétaire et financier : article L112-5

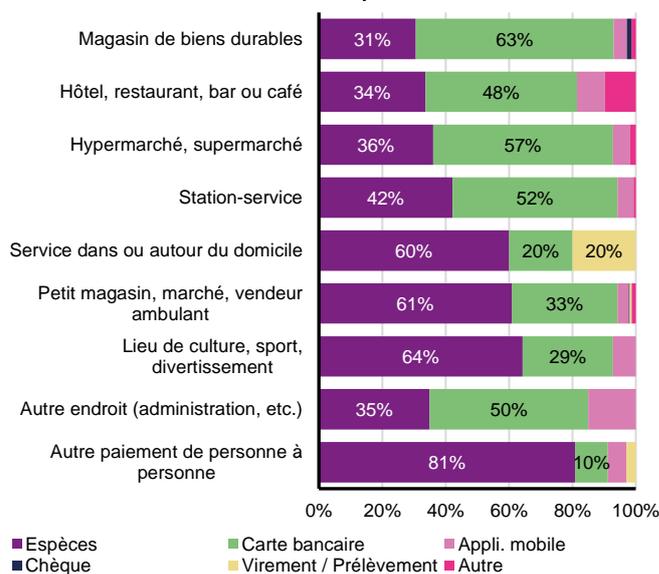
⁶ Magasins de meubles, vêtements, de jouets, d'appareils électroniques, etc.

Le type de bénéficiaire du paiement est également déterminant

L'enquête montre que le choix du mode de paiement dépend du type de bénéficiaire du paiement, notamment du type de commerce (*graphique 3*).

Les achats effectués dans les magasins distribuant des biens durables⁶, dans les magasins de grande distribution, ou dans les stations-service, sont majoritairement réglés par carte bancaire, tandis que le recours aux espèces est plus important s'agissant des achats dans les petits magasins⁷, auprès des vendeurs ambulants, ou dans les lieux de culture, de sport, et de divertissement⁸ (en nombre de transactions).

3- Répartition des moyens de paiement (en nombre de transactions) selon le bénéficiaire



Sources : enquête SPACE-AG, IEDOM

Cela est cohérent avec les conclusions relatives à l'impact du montant de la transaction sur le mode de paiement, puisque le panier moyen est généralement plus élevé dans un magasin de grande distribution ou de biens durables, que dans un petit magasin.

Les transactions entre particuliers (dons, paiements privés entre amis ou membres de la famille, etc.) sont essentiellement réglées en espèces.

Hormis les paiements par carte bancaire et ceux en espèces, on note également la part significative des virements et prélèvements pour le règlement des services à l'intérieur ou autour du domicile⁹ et évidemment celle des autres moyens de paiement pour le règlement des hôtels, restaurants et bars (en l'occurrence la part des tickets restaurants, chèques-vacances, etc.).

⁷ Boulangeries, pharmacies, magasins de cosmétiques, etc.

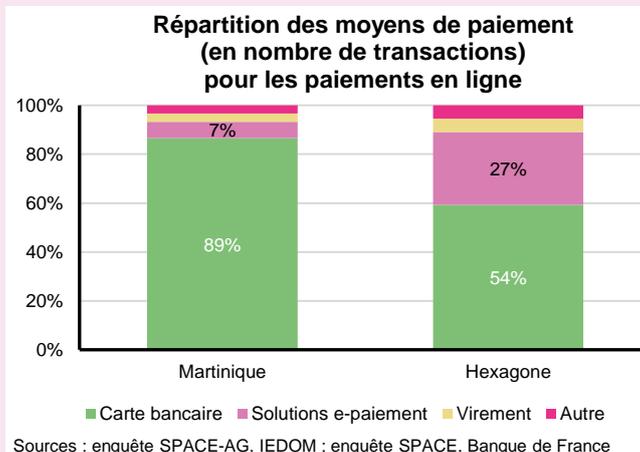
⁸ Musées, piscines, cinémas, etc.

⁹ Services de nettoyage, garde d'enfants, réparation à domicile, etc.

Encadré 3 : Les paiements en ligne

En Martinique, les achats en ligne sont proportionnellement moins nombreux qu'en France hexagonale, en lien avec des conditions de livraison moins favorables (délais d'acheminement plus longs, coûts de livraison plus élevés, parfois impossibilité ou refus de livraison sur le territoire). Dans ces conditions, les paiements en ligne* constituent 15 % de l'ensemble des paiements en Martinique, contre 25 % dans l'Hexagone.

S'agissant de ces transactions, la carte bancaire est nettement prépondérante (89 % des transactions en nombre, contre 54 % en France hexagonale). Le recours aux solutions de e-paiement type PayPal est davantage généralisé dans l'Hexagone, de même que les solutions telles que les cartes cadeaux, points fidélité, etc.



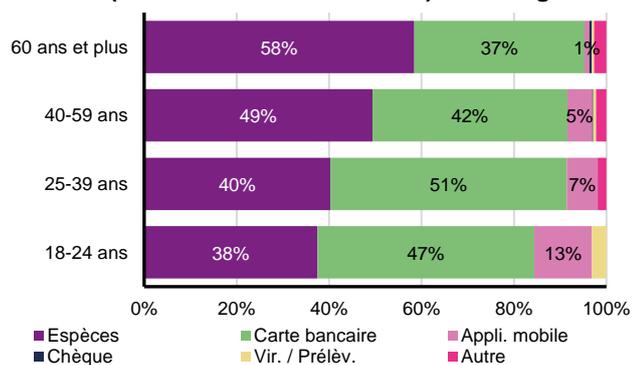
(* À noter que les achats en ligne qui ont été réglés en espèces ne sont pas pris en compte dans les paiements en ligne.)

... mais aussi de facteurs socio-économiques (âge, revenu, diplôme, etc.)

Le recours aux espèces augmente avec l'âge

L'enquête montre que l'âge constitue un facteur non négligeable dans les habitudes d'usage des moyens de paiement (*graphique 4*).

**4- Répartition des moyens de paiement
(en nombre de transactions) selon l'âge**



Ainsi, plus une personne est âgée, plus elle a tendance à régler ses achats en espèces : dans le cadre de l'enquête, seulement 38 % des 18-24 ans ont eu recours au paiement en liquide au moins une fois au cours de la période étudiée, contre 58 % des personnes âgées de 60 ans et plus (quand la moyenne tous âges confondus est de 48 %).

Inversement, la probabilité de payer via une application mobile diminue avec l'âge : 1 % pour les 60 ans et plus,

5 % pour les personnes âgées de 40 à 59 ans, 7 % pour les 25-39 ans. Les plus jeunes (18 à 24 ans) semblent avoir davantage intégré ce mode de paiement à leurs habitudes (13 % des paiements).

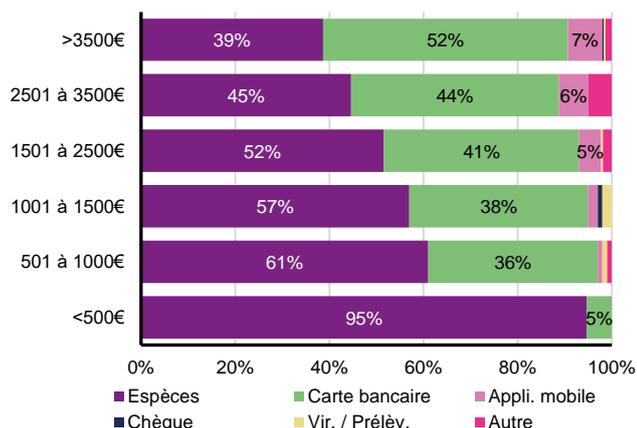
Les personnes ayant de faibles revenus ou un niveau de diplôme peu élevé, privilégient les espèces

Le revenu mensuel des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête semble avoir également une influence significative dans le choix de leurs modes de paiement (*graphique 5*).

Les personnes dont le revenu mensuel est inférieur à 500 € règlent leurs transactions du quotidien essentiellement en espèces (95 %, contre 5 % pour la carte bancaire), en grande partie à des fins de meilleure gestion budgétaire. La propension à utiliser de l'argent liquide diminue à mesure que le revenu augmente. Pour les plus hauts revenus (supérieurs à 3 500 euros), 39 % des transactions se font en espèces, soit 9 points de moins que la moyenne en Martinique).

De même, l'enquête montre que le recours aux espèces diminue avec le niveau de diplôme des personnes interrogées. Les personnes sans diplôme règlent 85 % de leurs transactions en espèces, contre 58 % pour les détenteurs d'un brevet, CAP, BEP ou équivalent, 55 % pour les bacheliers ou équivalent, et 43 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur. En parallèle, la part des règlements par carte bancaire est croissante avec le niveau de diplôme.

5- Répartition des moyens de paiement (en nombre de transactions) selon le revenu



Sources : enquête SPACE-AG, IEDOM

S'agissant des paiements via une application mobile, leur part est plus importante pour les catégories de revenus et de diplômes les plus élevés (jusqu'à 7 % pour les personnes dont les revenus sont supérieurs à 3 500 € d'une part, et pour les diplômés de l'enseignement supérieur d'autre part).

D'autres variables, telles que le genre ou la localisation, sont moins déterminantes

Selon les résultats de l'enquête, la probabilité de recourir aux espèces varie peu entre homme et femme (respectivement 47 % et 49 %). L'impact du genre est tout de même plus marqué s'agissant des paiements via une application mobile, puisque les hommes y ont plus recours (9 % contre 3 % pour les femmes) et donc inversement, une utilisation plus forte de la carte bancaire chez les femmes (45 % contre 41 % pour les hommes).

Le choix du moyen de paiement varie selon la localisation sur le territoire, plus du fait de la typologie de la population que de la localisation en tant que telle. En effet, parmi les personnes interrogées, celles habitant dans le nord de l'île règlent davantage leurs achats du quotidien avec des espèces (57 %, contre 51 % dans le sud et 44 % dans le centre), mais la part des habitants âgés de plus de 60 ans est plus élevée dans le nord, que dans le sud et dans le centre (respectivement 33 %, 30 % et 28 %). Ces résultats relatifs à la localisation peuvent également s'expliquer par les différences en termes de densité des DAB-GAB, ou d'implantation commerciale selon les zones géographiques.

Encadré 4 : Le COVID n'a que peu modifié les comportements de paiement

L'enquête révèle que la crise Covid n'a que peu modifié le comportement de paiement des Martiniquais, comparativement à ce qui a été observé en France hexagonale. En effet, 76 % des personnes interrogées n'ont pas changé leurs habitudes de paiement, soit 20 points de plus que les Hexagonaux, ce qui semble dénoter un comportement plus conservateur en Martinique. Plus de deux tiers des Martiniquais, dont les habitudes de paiement ont évolué avec la crise sanitaire, déclarent avoir moins recours aux espèces qu'auparavant.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête ne témoignent pas d'une recrudescence des achats en ligne en Martinique depuis la crise Covid : seulement 22 % des personnes interrogées indiquent une fréquence d'achats en ligne accrue, contre 42 % une fréquence inchangée, et 36 % une fréquence réduite. À noter toutefois que ces résultats sont à nuancer, en raison d'un biais relatif aux problématiques de livraison sur le territoire.

Malgré la prédominance des espèces dans les achats du quotidien, les Martiniquais indiquent préférer la carte bancaire

Facilité et rapidité : la carte bancaire plébiscitée

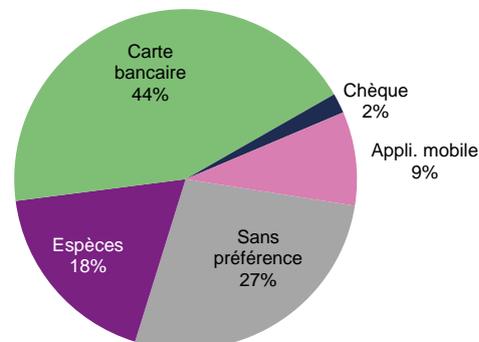
Bien que près de la moitié des paiements soit réglée en espèces (48 %), les Martiniquais affichent une préférence pour les moyens de paiement dématérialisés (majoritairement carte bancaire 44 %, et paiement par téléphone 9 %, *graphique 6*).

Le principal avantage des paiements par carte réside dans leur facilité et leur rapidité (pour 48 % des sondés). Le paiement sans contact est désormais largement utilisé, puisqu'il concerne presque la moitié des paiements par carte (49 % sans contact, contre 51 % en insérant la carte), alors même que seuls les paiements inférieurs à 50 € peuvent être réalisés sans contact.

Parmi les autres avantages de la carte bancaire, les personnes interrogées recensent également le fait qu'elle soit acceptée pour de nombreuses transactions (26 %), et qu'elle permette un aperçu clair des dépenses (24 %).

L'enquête révèle également que les Martiniquais sont proportionnellement plus nombreux à préférer les espèces que les Français de l'Hexagone (18 % contre 15 %).

6- Préférences en termes de moyens de paiement



Sources : enquête SPACE-AG, IEDOM

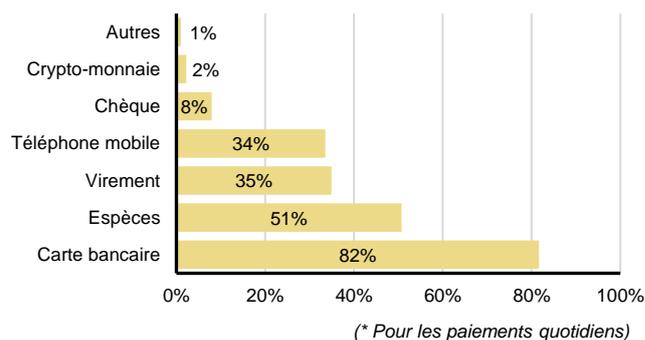
La dématérialisation des moyens de paiement devrait s'accélérer

Une grande majorité des personnes interrogées (82 %) pense privilégier la carte bancaire dans le futur, mais l'usage des espèces suscite toujours une forte attente, puisque la moitié des répondants pensent continuer à utiliser l'argent liquide (*graphique 7*).

Les paiements par téléphone, actuellement utilisés dans 5 % des transactions, pourraient connaître un essor dans le futur, puisqu'un tiers des personnes interrogées pensent l'utiliser. Cette proportion n'est que de 11 % en Guadeloupe et 10 % à La Réunion.

Bien que devenu très marginal dans les paiements (0,2 % des transactions), le chèque reste une option pour 8 % des répondants.

7- Moyens de paiement que les Martiniquais pensent privilégier à l'avenir*



Sources : enquête SPACE-AG, IEDOM

Encadré 5 : La stratégie nationale des moyens de paiement 2025-2030

La nouvelle stratégie s'articule autour de trois axes (déclinés en 15 objectifs) :

- Confiance et durabilité : garantir des paiements sûrs et résilients, inclusifs et plus durables ;
- Anticipation et innovation : promouvoir et accompagner de nouveaux usages en matière de paiements ;
- Attractivité et souveraineté : poursuivre l'interrogation européenne et renforcer l'autonomie française et européenne dans les paiements.

La sécurité des paiements et la lutte contre la fraude restent des priorités, mais la nouvelle stratégie vise aussi à mieux répondre aux défis sociétaux : d'une part, répondre aux besoins des personnes en situation de handicap ou n'étant pas à l'aise avec les outils numériques, d'autre part, mesurer et maîtriser l'empreinte carbone et environnementale des paiements.

Le CNMP souhaite continuer à œuvrer à l'autonomie stratégique française et européenne du marché des paiements, par un soutien explicite aux solutions souveraines existantes ou en devenir, comme le réseau national Cartes Bancaires (GIE CB), l'écosystème des paiements SEPA et la solution *vero* récemment lancée en France, en Allemagne et en Belgique, prochainement rejoints par les Pays-Bas et le Luxembourg. Le CNMP veut également rester impliqué dans les réflexions préparatoires à l'émission d'un euro numérique et dans les discussions autour d'un cadre législatif, conduites actuellement au niveau européen. Enfin, l'un des axes essentiels du CNMP est de garantir le libre choix de son moyen de paiement pour tous.

EN SAVOIR PLUS : Méthodologie de l'enquête SPACE-AG

L'enquête SPACE-AG porte sur les préférences et le comportement des consommateurs en matière de paiement, en Martinique, en Guadeloupe, et en Guyane. Il s'agit d'une adaptation de l'enquête SPACE (Study on the payment attitudes of consumers in the euro area) menée par la Banque centrale européenne (BCE) dans la zone euro en 2019, 2022 et 2024. Elle vise à mieux appréhender la demande réelle des consommateurs et l'évolution des tendances du marché en matière d'espèces et de paiements. Elle a pour objectifs d'assurer une veille sur l'évolution des moyens de paiement et les innovations en la matière, d'éclairer le public et les acteurs de la filière fiduciaire s'agissant des comportements en matière de moyens de paiement, et de décider des orientations stratégiques de l'IEDOM.

L'enquête SPACE-AG se compose de 4 blocs de questions, à l'instar de l'enquête SPACE :

- Bloc A – Les espèces et les habitants du territoire
- Bloc B – Paiements du quotidien en point de vente et de personne à personne
- Bloc C – Paiements en ligne du quotidien
- Bloc D – Préférence des moyens de paiement

Aux Antilles-Guyane, l'enquête a été réalisée par l'institut d'études socioéconomiques et marketing QualiStat, du 6 novembre au 9 décembre 2023. Sur chacun des trois territoires, un échantillon composé de 600 personnes âgées de 18 ans et plus, représentatives de la population (âge, sexe, zone de résidence, niveau de diplôme, etc.) a été retenu. Les entretiens ont été réalisés par téléphone et par mail (30 % des répondants par mail), en interrogeant, entre autres, les personnes sur leurs paiements réalisés la veille de l'entretien (et l'avant-veille pour les personnes interrogées le lundi). Au total, l'enquête a permis de collecter des informations sur près de 1 200 paiements en Martinique, en point de vente et en ligne, répartis sur tous les jours de la semaine et sur un peu plus d'un mois.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : P. CROISSANDEAU ■ Responsable de la rédaction : A. BOILEAU

Rédaction : E. COYAN ■ Éditeur : IEDOM